

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00673

**STRATÉGIE DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE -
LES DISPOSITIFS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 61

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQC, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230067310

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

STRATEGIE DE SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - LES DISPOSITIFS

Ce rapport a pour objet de présenter la stratégie de sensibilisation au développement durable et les outils à mettre en œuvre pour que le développement durable soit l'affaire de tous (élus, entreprises, étudiants, agents des collectivités, citoyens, etc.) et servent les politiques publiques conduites.

Cette stratégie de sensibilisation au développement durable (cf Annexe 1) doit être transversale, s'appuyer sur des relais (associations, communes, écoles, entreprises, agents...) et sur des actions concrètes pour être plus efficace en termes d'appropriation du développement durable par tous.

Des actions sont conduites depuis de nombreuses années envers le jeune public : programme d'animations scolaires pour l'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable dans les écoles primaires, démarche école écocitoyenne, appel à participation auprès des structures socio-éducatives, forum Plan Climat des Conseils Municipaux des Enfants, plan d'actions de sensibilisation au développement durable pour les étudiants. Elles sont réactualisées régulièrement, avec des thématiques en lien avec les politiques publiques portées par Saint-Etienne Métropole. Par exemple, en 2023, une nouvelle animation en lien le PAT, le gaspillage alimentaire et les biodéchets.

Les animations pédagogiques scolaires sont portées par des intervenants extérieurs, un nouveau marché de prestations sera lancé au premier trimestre 2024 pour une durée de 4 ans maximum.

Concernant les actions mises en œuvre pour le grand public, elles sont ajustées pour mieux répondre à l'objectif des enjeux de transition écologique en impulsant et accompagnant le changement de comportement au plus près des habitants.

Ainsi, après une expérimentation en 2023, il est proposé la mise en œuvre à partir de 2024 :

- d'une programmation d'événements pendant la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) avec un événement phare sur la ville centre et un rayonnement sur les communes membres ;
- d'un accompagnement de Saint-Etienne Métropole de 3 à 5 communes du territoire par an dans l'organisation d'un événement écoresponsable (cf annexe 2).

Concernant les actions de sensibilisation au développement durable et de valorisation des actions auprès des acteurs du territoire, le Forum du Plan Climat qui réunissait les 200 signataires du Plan Climat devient le Forum de la Transition Ecologique et Energétique.

Les actions réalisées auprès des agents de Saint-Etienne Métropole et de la ville centre via le Challenge mobilité sont poursuivies.

Point financier :

- un budget « fonctionnement » de la Direction Développement Durable Energies cible de 90 000 € TTC est mobilisé pour le marché de prestations d'animations pédagogiques scolaires (sous réserve du vote du budget) ;
- un budget de 5 000 € TTC maximum (investissement et/ou fonctionnement) pourra être mobilisé pour chaque projet d'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'un événement éco-responsable : Saint-Etienne Métropole assurera le paiement en direct des intervenants associatifs (sous réserve du vote du budget).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **confirme les orientations de la stratégie de sensibilisation portée par la Direction Développement Durable-Energie ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées :**
 - **au chapitre 011 du budget DSDEN-DDUR – DDSEN et COMPE ;**
 - **au chapitre 021 du budget DSDEN-DDUR – DDSEN ;**
 - **au chapitre 011 du budget fonctionnement du Plan Numérique à l'Ecole à la D2EI pour les animations pédagogiques scolaires en lien avec le numérique ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues :**
 - **pour ce qui concerne les recettes liées aux animations pédagogiques scolaires relatives aux rivières au chapitre 74 du budget DSDEN-DDUR ;**
 - **pour ce qui concerne les recettes liées à la plateforme éco-événements au chapitre 70 du budget DSDEN-DDUR.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE